

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 149

9 février 2007

SOMMAIRE

Acte S.A.	7119	Insight European RE Monheim PropCo S.à r.l.	7107
Aura S.A.	7129	Interparfums Finance S.A.	7130
AV-HE-BA Luxembourg S.A.	7120	Intersip S.A.	7150
Betic S.A.	7144	Intier Group Financing (Hungary) Limited Liability Company, Luxembourg Branch	7143
BGZ International S.à r.l.	7118	Invista European RE Monheim PropCo S.à r.l.	7110
BGZ Zerlegeservice S.à r.l.	7118	J.P. Morgan Partners Global Investors (Sell-down) Luxembourg, S.à r.l.	7143
BLParticipations S.A.	7149	Kernel Holding S.A.	7109
Carver Securities S.A.	7111	L.A.D.M. Holding S.A.	7118
Damia Holding S.A.	7110	LA Holdings (Luxembourg) S.A.	7131
D.B.C.	7110	MidOcean Holdco (LAF) S.à r.l.	7116
Decoma Hungary Group Financing and Management Limited Liability Company, Luxembourg Branch	7131	Naevus Holding S.A.	7111
E-Commerce Participations Holding S.A.	7144	NL Europe S.A.	7121
Edifac S.A.	7151	Noemi International S.A.	7112
Electrical Distribution Board Services S.A.	7129	Noreva Finance S.A.	7130
Euro-Deal, S.à r.l.	7152	Noreva Finance S.A.	7143
Financière de Participations Internationales	7115	Noreva Finance S.A.	7151
Financière de Participations Internationales	7120	Otimo S.à r.l.	7114
Finanziaria Bossini S.A.	7106	Prochim Holding S.A.	7120
Fire Corporation S.A.	7144	Rhodes Enterprise	7129
Forte S.A.	7121	Sara Lee Coffee Luxembourg S.à r.l.	7106
Futurex	7146	Scofield Corporation S.à r.l.	7117
Gecalux	7106	SGAM Alternative Relative Value Strategies Diversified Fund	7121
German Property Portfolio Sàrl	7111	Sitios S.A.	7130
German Real Estate Partners Luxembourg S.A.	7122	Socofigest Investment	7152
Gesteuro	7151	Solarix S.A.	7121
Gesteuro	7152	Streamup S.A.	7115
Gierre Participations Mobilières S.A.	7150	Terramar Financing S.A.	7112
ICG European Fund 2006 S.A.	7115	Tiffin S.à r.l.	7150
ICM Independent Consultancy and Marketing S.A.	7111	Universal Luxembourg Corporation	7119
Ilusi S.à r.l.	7140	Vanadium S.A.	7116

Gecalux, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 22.094.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire prorogée du 21 août 2006 que:

- les sociétés FOYER S.A., ayant son siège social à L-3372 Leudelange, rue Léon Laval, 12, et représentée habituellement par Monsieur François Tesch, FOYER ASSURANCES S.A., ayant son siège social à L-3372 Leudelange, rue Léon Laval, 12, et représentée habituellement par Monsieur Marc Lauer, KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, ayant son siège social à L-2955 Luxembourg, boulevard Royal, 43, et représentée habituellement par Monsieur Etienne Verwilghen, et KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, rue Aldringen, 11, et représentée habituellement par Monsieur Jean-François Caeymaex, ont été reconduites comme administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'an 2007 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2006;

- DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, rue de Neudorf, 560, a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2007 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2006.

- FOYER S.A. a été reconduite comme Président du Conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GECALUX, Société Anonyme

Pour KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A. / Pour FOYER S.A.

J.-F. Caeymaex / F. Tesch

Administrateur / Président

Référence de publication: 2007001241/2096/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Finanziaria Bossini S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 79.547.

—
DISSOLUTION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le à Luxembourg, actes civils le 15 novembre 2006, volume 30CS, folio 37, case 10 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 novembre 2006, acte n° 616, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société FINANZIARIA BOSSINI S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 18, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007002807/208/21.

(060135034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Sara Lee Coffee Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 14.000,00.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.826.

—
Le bilan et l'annexe au 30 juin 2003 et au 30 juin 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 novembre 2006.

M. Bär
Gérant

Référence de publication: 2007001326/556/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00665. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00663. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060132742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.

**Insight European RE Monheim PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.740.

In the year two thousand six, on the sixteenth of November.

Before us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 108.463 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 15 November 2006;

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to act that it is the sole shareholder of INSIGHT EUROPEAN RE MONHEIM PropCo S.à r.l., (the Company), a Luxembourg private limited company registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.700, incorporated by a deed dated 5 December 2005 of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N^o 552 of 16 March 2006.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by EUR 100 from its current amount of EUR 12,500 to EUR 12,600 by the issuance of one share with a nominal value of EUR 100.

Second resolution

The Sole Shareholder declares that it wishes to subscribe to the increase of the share capital decided under the first resolution, represented by one share with a nominal value of EUR 100 and that it fully pays up such share together with a share premium in the aggregate amount of EUR 5,208,900 to be allocated to the premium reserve of the Company, by a contribution in kind consisting of a claim held against the Company pursuant to a loan agreement, dated 30 October 2006, of a value of EUR 5,209,000 (the Claim);

The value of the above contribution has been certified to the undersigned notary as follows:

It results from a valuation report drawn up on 15 November 2006 by the Company:

«The value of the Claim to be contributed to the Company has been established according to calculations based on generally accepted financial evaluation and accounting principles. Following these calculations, the Company confirms that the Claim to be contributed is worth at least EUR 5,209,000 and corresponds to the value of one new share to be issued by the Company, having a par value of EUR 100 each, together with an issue premium in the aggregate amount of EUR 5,208,900.»

It results likewise from another certificate issued on 15 November 2006 by the Sole Shareholder:

«The undersigned, INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.463 (the Company), does hereby confirm that:

1. The Company has concluded a loan agreement with INSIGHT EUROPEAN RE MONHEIM PropCo, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.740 (PropCo) on 30 October 2006 (the Loan Agreement) pursuant to which the Company granted a non interest bearing loan in the principal amount of EUR 5,209,000 to the Company;

2. The claim held by the Company under the Loan Agreement (the Claim) is not encumbered with any pledge or charge;

3. there are no rights presently in force entitling any person to request and/or obtain a pledge or charge on the Claim;
4. the Claim has not been seized;
5. the Claim is freely transferable in favour of PropCo, the share capital of which will be increased by way of a contribution in kind of the Claim.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the increase and subscription of the share capital and grants power and authority to any manager of the Company, with power of substitution, to proceed to the registration of the newly issued share and the holder in the share register of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles of Association of the Company in order to adjust the amount of the share capital so that it shall henceforth read, in its English version, as follows:

« **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,600 represented by 126 shares having a nominal value of EUR 100 per share each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing proxyholder, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorherigen Textes:

Im Jahre zweitausend und sechs, am sechzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Ist erschienen:

INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz am 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter Nummer B 108.463, (der Alleinige Gesellschafter)

hier vertreten durch Frau Julie Chartrain, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Luxemburg am 15. November 2006.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte des Komparenten und dem amtierenden Notar, der vorliegenden Urkunde zwecks Einregistrierung beigelegt bleiben wird.

Der Komparent, vertreten wie hier oben erläutert, hat den amtierenden Notar gebeten zu beurkunden, dass er Alleiniger Gesellschafter von der Gesellschaft INSIGHT EUROPEAN RE MONHEIM PropCo S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet durch eine Urkunde des amtierenden Notars vom 5. Dezember 2005, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 552 vom 16. März 2006, ist.

Alsdann hat der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie oben ausgeführt, folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt die Erhöhung des Grundkapitals von EUR 100 von bisher EUR 12.500 auf EUR 12.600 durch die Ausgabe von einer neuen Aktie mit einem Nennwert von EUR 100.

Zweiter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter erklärt dass er die oben beschlossene Kapitalerhöhung zu zeichnen wünscht, repräsentiert bei einer Aktie mit einem Nennwert von EUR 100, dass er diese Aktie zusammen mit einem Emissionsprämie von EUR 5.208.900, welches der Prämienreserve Gesellschaft zugewiesen wird, durch eine Sacheinlage voll einzahlt. Solche Sacheinlage besteht aus einer Forderung, die der Alleinige Gesellschafter gegen die Gesellschaft gemäß eines Darlehensvertrags vom 30. Oktober 2006 von EUR 5.209.000 hat (die Forderung).

Der Wert der Sacheinlage wird dem amtierenden Notar bestätigt:

Aus einem Wertberechnungsbericht, welcher am 15. November 2006 durch die Gesellschaft erstellt wurde:

«The value of the Claim to be contributed to the Company has been established according to calculations based on generally accepted financial evaluation and accounting principles. Following these calculations, the Company confirms that the Claim to be contributed is worth at least EUR 5,209,000 and corresponds to the value of one new share to be issued

by the Company, having a par value of EUR 100 each, together with an issue premium in the aggregate amount of EUR 5,208,900.»

Aus einem anderen Zertifikat, welches am 15. November 2006, vom Alleinigen Gesellschafter erstellt wurde, ergeht dass:
«The undersigned, INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.463 (the Company), does hereby confirm that:

1. The Company has concluded a loan agreement with INSIGHT EUROPEAN RE MONHEIM PropCo, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B112.740 (PropCo) on 30 October 2006 (the Loan Agreement) pursuant to which the Company granted a non interest bearing loan in the principal amount of EUR 5,209,000 to the Company;

2. The claim held by the Company under the Loan Agreement (the Claim) is not encumbered with any pledge or charge;
3. there are no rights presently in force entitling any person to request and/or obtain a pledge or charge on the Claim;
4. the Claim has not been seized;
5. the Claim is freely transferable in favour of PropCo, the share capital of which will be increased by way of a contribution in kind of the Claim.»

Dieser Wertberechnungsbericht und dieses Zertifikat bleiben nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dritter Beschluss

Der Alleiniger Gesellschafter beschließt das Aktienregister abzuändern um die Erhöhung des Grundkapitals darzustellen und bestellt hiermit zu seinem Spezialbevollmächtigten jeweils einzeln, mit Substitutionsbefugnis, jeden Geschäftsführer der Gesellschaft, die Eintragung der neu ausgegebenen Aktie und deren Halter in das Aktienregister einzutragen.

Vierter Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt aufgrund des ersten Beschlusses die Änderung von Artikel 5 der Satzung, der nunmehr, in seiner deutschen Fassung, folgenden Wortlauf haben soll:

« **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.600, eingeteilt in 126 Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100.»

Der amtierende Notar, die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der Bevollmächtigten der Komparentin, die vorliegende Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt durch eine deutsche Fassung, und im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung vorrangig ist.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Komparentin, hat dieselbe mit Uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Chartrain, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, vol. 156S, fol. 15, case 3. — Reçu 52.090 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007002147/230/130.

(060134238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.173.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 juin 2005, acte publié au Mémorial C no 1261 du 24 novembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KERNEL HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007002363/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00021. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

D.B.C., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 30.709.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007002479/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00497. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Invista European RE Monheim PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.740.

Statuts coordonnés suivant l'actes n ° 1655 et n ° 1656 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007002149/230/8.

(060134239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Damia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 95.476.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le lundi 27 novembre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 6 mars 2006 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Eric Giacometti en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration et décide de nommer, pour un terme de -1 - (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, employé privé au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de -1 - (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

DAMIA HOLDING S.A.

M. La Rocca / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007002605/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07796. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

German Property Portfolio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 110.758.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 novembre 2006

Est nommé gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Michael John Chicken, gérant démissionnaire de catégorie B:

Signature de catégorie B:

- Monsieur Afshin Taraz, chartered accountant, demeurant au 47, Dean Court Road Rottingen, Brighton East Sussex, BN2 7DL, Angleterre.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007004066/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Carver Securities S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 97.412.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2006 une première fois sous la référence L 060120698 et suite à des modifications ils ont été à nouveau enregistré auprès de l'administration de l'enregistrement et des domaines sous la référence LSO-BX02377 et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention rectificative aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007002801/1729/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02377. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Naevus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 92.916.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007003159/236/10.

(060135341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

ICM Independent Consultancy and Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 77.002.

—
Nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction de Commissaire aux Comptes de la société ICM INDEPENDENT CONSULTANCY AND MARKETING S.A., RCS Luxembourg B 77.002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

EUROCOMPRES S.A.

M. Recking

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007004311/1051/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Noemi International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.089.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 décembre 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007003441/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01584. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Terramar Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 121.649.

—
Vor dem Notar Marc Lecuit, mit Amtssitz in Redingen, Großherzogtum Luxemburg, am achten Dezember 2006.

Hat eine außerordentliche Generalversammlung (die «Generalversammlung») des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft TERRAMAR FINANCING S.A. (die «Gesellschaft»), einer Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme), mit Sitz in 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg unter der Nummer B 121.649, gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 13. November 2006, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Die Generalversammlung wurde um 17.00 Uhr unter dem Vorsitz von Marco Hirth, Rechtsanwalt, mit Sitz in 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, eröffnet,

Die Versammlung ernannte zum Stimmzähler Herr Yves Tumba Mwana, Rechtsanwalt, mit Sitz in 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Nachdem das Büro der Versammlung bestimmt ist, stellt der Vorsitzende fest und bat den unterzeichneten Notar zu beurkunden:

Dass die Tagesordnung der Generalversammlung wie folgt lautet:

1.) Änderung des Artikels 4 der Statuten der Gesellschaft um diesen den folgenden Wortlaut zu geben:

«Zweck der Gesellschaft ist das Gewähren und die Ausgabe von Darlehen oder anderen Finanzierungsarten (beispielsweise aber nicht beschränkt auf die Zeichnung von Anleihen, Schuldverschreibungen, anderer Schuldtitel und Vorschüssen), von Pfandbriefen sowie das Gewähren von Sicherheiten, Besicherungen, Garantien oder Pfandrechten in jeglicher Form um ihre eigene Verpflichtungen, die Verpflichtungen Dritter Personen oder die Verpflichtungen von Gesellschaften zu sichern, an denen die Gesellschaft direkt oder indirekt beteiligt ist oder die selbst Teil der selben Gesellschaftsgruppe sind, ohne jedoch

zu welcher Zeit auch immer eine durch eine Behörde Zustimmungs- oder Lizenzbedürftige Tätigkeit des Finanzsektors auszuüben. Die Gesellschaft kann sich in jeder Weise finanzieren einschließlich, aber nicht beschränkt auf die Aufnahme von Darlehen, Krediten oder die Ausgabe notierter oder nicht notierter Anleihen oder anderer Schuldinstrumente jeglicher Art (beispielsweise aber nicht beschränkt auf Anleihen, an Anleihen gekoppelten Obligationen und nachrangigen Obligationen) einschließlich einmaliger Ausgaben oder Programmen von mittelfristigen Obligationen oder Handelspapieren.

Außerdem kann die Gesellschaft jegliche mit diesem Gesellschaftszweck verbundenen Aktivitäten ausüben und jegliche damit verbundene Verträge eingehen.»

2.) Verschiedenes.

Dass der vertretene Aktionär, der Bevollmächtigte des Aktionärs sowie die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind, die von dem Vorsitzenden, dem Bevollmächtigten des vertretenen Aktionärs, dem Büro der Versammlung ne varietur unterzeichnet wird. Die Anwesenheitsliste wird diesem Protokoll beigefügt bleiben. Die Vollmachten werden ebenfalls diesem Protokoll beigefügt bleiben.

Dass sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass das gesamte in Umlauf befindliche Aktienkapital der Gesellschaft in dieser Generalversammlung anwesend oder vertreten ist, und daß sich der vertretene Aktionär nach Kenntnisnahme der Tagesordnung bereit erklärt hat, auf eine förmliche Einberufung zu verzichten;

Dass die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen ist und über alle Punkte der Tagesordnung rechtsgültig beraten und abstimmen kann;

Nachdem die vorstehend vom Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen überprüft und für richtig befunden sind, trifft die Generalversammlung einstimmig den folgenden Beschluss:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, den Artikel 4 der Statuten der Gesellschaft zu ändern, um diesem den folgenden Wortlaut zu geben:

«Zweck der Gesellschaft ist das Gewähren und die Ausgabe von Darlehen oder anderen Finanzierungsarten (beispielsweise aber nicht beschränkt auf die Zeichnung von Anleihen, Schuldverschreibungen, anderer Schultitel und Vorschüssen), von Pfandbriefen sowie das Gewähren von Sicherheiten, Besicherungen, Garantien oder Pfandrechten in jeglicher Form um ihre eigene Verpflichtungen, die Verpflichtungen Dritter Personen oder die Verpflichtungen von Gesellschaften zu sichern, an denen die Gesellschaft direkt oder indirekt beteiligt ist oder die selbst Teil der selben Gesellschaftsgruppe sind, ohne jedoch zu welcher Zeit auch immer eine durch eine Behörde Zustimmungs- oder Lizenzbedürftige Tätigkeit des Finanzsektors auszuüben. Die Gesellschaft kann sich in jeder Weise finanzieren einschließlich, aber nicht beschränkt auf die Aufnahme von Darlehen, Krediten oder die Ausgabe notierter oder nicht notierter Anleihen oder anderer Schuldinstrumente jeglicher Art (beispielsweise aber nicht beschränkt auf Anleihen, an Anleihen gekoppelten Obligationen und nachrangigen Obligationen) einschließlich einmaliger Ausgaben oder Programmen von mittelfristigen Obligationen oder Handelspapieren.

Außerdem kann die Gesellschaft jegliche mit diesem Gesellschaftszweck verbundenen Aktivitäten ausüben und jegliche damit verbundene Verträge eingehen.»

Nachdem die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Generalversammlung um 17.20 Uhr geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt, daß die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Partei in Englisch verfasst wurde und daß der englischen eine deutsche Fassung vorangeht; im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die deutsche Fassung bindend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Adresse bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Es folgt die englische Übersetzung des Voranstehenden:

In the year two thousand and six, on the 8th day of December.

Before us, Maître Marc Lecuit, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting (the «Meeting») of the sole associate of TERRAMAR FINANCING S.A. (the «Company»), a public limited company (société anonyme), having its registered office at L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 121.649, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 13 November 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was opened at 5.00 p.m. with Mr Marco Hirth, lawyer, with professional address at L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse, being in the chair.

The Meeting elects as scrutineer Mr Yves Tumba Mwana, avocat, with professional address at L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

That the agenda of the Meeting is the following:

1.) Modification of the article 4 of the articles of association in order to give the following wording:

«The Company's purpose is the granting and the issue of loans or other forms of financing (e.g. but not limited to, through the subscription of bonds, notes debentures, other debt instruments or advances), mortgage bonds as well as the granting of security interests, guarantees or pledges of any kind in order to secure its own obligations, the obligations of third parties or the obligations of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group

of companies without, however, carrying out at any time any activity of the financial sector that would be subject to authorisation or license requirements imposed by a financial sector authority. The Company may finance itself in whatever form including, but not limited to, through borrowings under loans or through the issuance of listed or unlisted bonds, notes and other debt instruments of any kind (e.g. but not limited to bonds, notes, loan participation notes and subordinated notes) including under stand-alone issues, medium term note and commercial paper programs.

The Company may further exercise any activity that is connected with this corporate object and enter into any agreement connected therewith.»

2.) Miscellaneous.

That the represented shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed *ne varietur* by the proxyholder of the represented shareholder and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented shareholder, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

That the entire subscribed share capital being represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and good knowledge of the agenda prior to this Meeting, and all the shareholders present or represented expressly declaring to waive all convening formalities, no convening notices were necessary.

That the present Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting unanimously takes the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to modify article 4 of the articles of association with the following wording:

«The Company's purpose is the granting of pledges, guarantees, security interests or loans or other forms of financing directly or indirectly in whatever means or whatever form without, however, carrying out at any time any activity in the financial sector, to companies in which it holds a direct participation or which form part of the same group of companies as the Company or to any third parties (e.g. including but not limited to, by subscription of bonds, debentures, other debt instruments, advances), the granting of pledges or the issuing of other guarantees of any kind to secure its obligations or the obligations of the companies in which it holds a direct participation or which form part of the same group of companies or obligations of third parties. The Company may finance itself in whatever form including, without being limited to, through borrowing or through issuance of listed or unlisted notes and other debt instruments (e.g. including but not limited to bonds, notes, loan participation notes and subordinated notes) including under stand-alone issues, medium term note and commercial paper programs.

The Company may further exercise any activity that is connected with this corporate object and enter into any agreement connected therewith.»

There being no further business, the meeting is closed at 5.20 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English preceded by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the German version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: M. Hirth, Y. Tumba Mwana, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 11 décembre 2006, vol. 408, fol. 72, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Redingen, den 13. Dezember 2006.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007005980/243/113.

(060138828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Otimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 92.000,00.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 17, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 74.460.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, abrégés conformément à l'article 215 LCSC, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.
Pour OTIMO, S.à r.l. (en liquidation)
J.-P. Letombe
Liquidateur

Référence de publication: 2007003494/565/15.
Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02672. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

ICG European Fund 2006 S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 121.235.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44945 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007003149/211/9.

(060134687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

FIPARIN S.A., Financière de Participations Internationales, Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 19.687.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007003624/3842/11.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02503. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Streamup S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 72.515.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 octobre 2006

Résolution n° 1

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la révocation du conseil d'administration composé par les administrateurs suivants: M. Stéphane Landais, né le 23 mai 1965 à Laval, demeurant à F-92500 Reuil-Malmaison, M. Victor Landais, né le 11 mai 1940 à Saint-Loup-Du-Gast, demeurant F-53950 Louverne, 1, Alfred Jarry, Mme Nicole Landais, née le 30 décembre 1940 à Saint-Loup-Du-Gast, demeurant à F-53950 Louverne, 1, Alfred Jarry.

Elle accepte la démission de M. Stéphane Landais de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de M. Mahmoud Derguiani, né le 24 décembre 1962 à Arris (Algérie), demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry, Mme Nadine Carelle, née le 26 mai 1967 à Dudelange, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry, et Mlle Assia Derguiani, née le 17 novembre 1982 à Hayange, demeurant à F-57290 Fameck, 16, rue François de Wendel.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur délégué de M. Mahmoud Derguiani, né le 24 décembre 1962 à Arris (Algérie), demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du Général Henry, Mme Nadine Carelle, née le 26 mai 1967 à Dudelange, demeurant à F-57290 Fameck, 54, rue du

Général Henry, et Mlle Assia Derguiani, née le 17 novembre 1982 à Hayange, demeurant à F-57290 Fameck, 16, rue François de Wendel, avec pouvoir d'engager la société.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2006.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

FIDUCIAIRE C.G.S

Signature

Référence de publication: 2007004210/1549/35.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02749. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

MidOcean Holdco (LAF) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 108.693.

Conseil de gérance:

En date du 10 novembre 2006, l'assemblée extraordinaire des actionnaires a décidé de nommer VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, comme gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007004071/1012/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Vanadium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 95.448.

L'an deux mille six, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VANADIUM S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 95448, issue de la scission de la société anonyme IRIDIUM S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 août 2003, publié au Mémorial C numéro 999 du 29 septembre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1^{er} juillet se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification afférente de l'article 19 des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au troisième jeudi du mois de décembre à 16.00 heures.

4) Modification afférente de l'article 15 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2006 a pris fin le 30 juin 2006.

L'année sociale ayant pris cours le 1^{er} juillet 2006 prendra fin le 30 juin 2007.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article dix-neuf des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante. Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société au moins un mois avant l'Assemblée Générale ordinaire aux commissaires.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième jeudi du mois de décembre à 16.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 21 décembre 2006 à 16.00 heures.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article quinze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de décembre à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2006, vol. 539, fol. 73, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007007285/231/86.

(060139867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Scofield Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.000.

Extrait de la résolution prise par le gérant de la Société, datée du 27 novembre 2006

Le gérant de la Société a décidé en date du 27 novembre 2006, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet à la date des Résolutions.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

By H.-P. Schut / V. Ingelbrecht

Référence de publication: 2007005038/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

L.A.D.M. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 93.737.

Gemäß einstimmigen Beschluß der Aktionäre von L.A.D.M. HOLDING S.A. vom 4. Dezember 2006 wird der Gesellschaftssitz von 6, Place de Nancy L-2212 Luxembourg nach 9, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg verlegt.

Herr Ronald Weber, wird von seinem Amt als Mitglied des Verwaltungsrates entlassen. An seiner Stelle wird ernannt: SHELTYE LIMITED, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street Victoria Mahe, Republic of Seychelles, IBC N ° 027373 vertreten durch Helene Müller. 9, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg.

Für die Gesellschaft L.A.D.M. HOLDING S.A.

H. Müller

Référence de publication: 2007007028/3940/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04768. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

BGZ International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BGZ Zerlegeservice S.à r.l.).

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.798.

Im Jahre zweitausendsechs, den elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Philippe Collas, Kaufmann, geboren in Metz (Frankreich), am 15. November 1961, wohnhaft in D-66115 Saarbrücken, An der Gaschbach 7 (Deutschland),

hier vertreten durch Herrn Albert Starck, Kaufmann, wohnhaft in Leyviller (France), auf Grund einer Vollmacht, welche, nachdem sie durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar ne varietur unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Herr Philippe Collas, vorbenannt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BGZ ZERLEGESERVICE, S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-Rue, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 77.798, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Paul Decker, mit Amtssitze zu Luxemburg, am 21. August 2000, veröffentlicht im Memorial C Nummer 148 vom 27. Februar 2001. Die Statuten wurden letztmalig abgeändert durch Urkunde des vorgenannten Notars Paul Decker vom 10. Juli 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1759 vom 20. September 2006.

In seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter erklärt Herr Philippe Collas, vertreten wie gesagt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1.- Änderung der Bezeichnung der Gesellschaft in BGZ INTERNATIONAL, S.à r.l., und Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

2.- Erweiterung des Gesellschaftszweckes und Abänderung von Artikel 2, Absatz 1, der Statuten.

Gemäss der Tagesordnung hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung von BGZ ZERLEGESERVICE, S.à r.l., in BGZ INTERNATIONAL, S.à r.l. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 1 der Satzung wie folgt umzuändern:

« **Art. 1.** Der Gesellschaftsname lautet, BGZ INTERNATIONAL, S.à r.l.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck auf den Handel mit KFZ und Zubehör sowie Import und Export von Verbrauchsgütern zu erweitern.

Vierter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 2, Absatz 1, der Statuten wie folgt umzuändern:

« **Art. 2. (Absatz 1).** Zweck der Gesellschaft ist:

- die Durchführung und Vermittlung von Zerlegedienstleistungen,
- der An- und Verkauf von Haushalts- und Elektrogeräten sowie von elektronischen Bürogeräten, und
- der Handel mit KFZ und Zubehör sowie Import und Export von Verbrauchsgütern.»

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausend euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparenten, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Starck, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 81, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 18. Dezember 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007007270/202/60.

(060140357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

UNICORP, Universal Luxemburg Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 23.131.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

qui s'est tenue le 16 octobre 2006 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à présente assemblée.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus et de COSAFIN S.A. ainsi que le mandat de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux comptes.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuva les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007003146/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Acte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 106, Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 33.598.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 14 décembre 2006

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée que:

- l'assemblée décide la clôture de la liquidation et les livres et documents sociaux resteront déposés pendant une période de 5 ans à l'ancien siège social de la société au L-1870 Luxembourg, Kohlenberg 106.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour ACTE S.A.

J. Dostert

Le liquidateur

Référence de publication: 2007006013/6580/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04481. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Prochim Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 22, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 25.910.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 19 septembre 2006

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 septembre 2006 que:

Conformément à l'article 5 des statuts et en vertu de l'autorisation préalable donnée par l'assemblée générale des actionnaires du 18 septembre 2006, le Conseil d'Administration a décidé de nommer:

Monsieur Camille Paulus, économiste, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Administrateur-Délégué de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus, quant à la réalisation des opérations de gestion ordinaire et journalière, à titre individuel.

Luxembourg, le 19 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007003459/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01673. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

AV-HE-BA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 62.144.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007003525/1218/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01649. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

FIPARIN S.A., Financière de Participations Internationales, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.687.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007003625/3842/11.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02505. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Forte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 60.194.

Le bilan au 31 juillet 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour FORTE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004878/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00063. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060137887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

NL Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 107.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour NL EUROPE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004879/503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03798. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060137797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Solarix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 72, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 99.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour SOLARIX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007004880/503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03799. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060137800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

SGAM Alternative Relative Value Strategies Diversified Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 93.479.

Le bilan au 30 novembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour SGAM ALTERNATIVE RELATIVE VALUE STRATEGIES DIVERSIFIED FUND

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Référence de publication: 2007004976/3451/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04160. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

German Real Estate Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 122.589.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth of December.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS S.A., a corporation incorporated under the laws of the Republic of Panama on November 22nd, 2000, having its registered office at 53rd, Street, Urbanizacion Obarrio Swiss Tower, 16th Floor Panama, Republic of Panama, registered with the Public Registry of Panama under number 391168, represented by Marcus Peter, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 6th, 2006.

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as said above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which it forms as single incorporating shareholder:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a Luxembourg law joint-stock company, société anonyme, under the name of GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation which will remain Luxembourg. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The principal activity of the corporation will be the investment in properties in Germany. Investment may be in residential, commercial, retail, development, land or mixed-use real estate assets either directly or through special purpose vehicles.

The further object of the corporation is the holding of interests, in any form whatsoever both directly and indirectly, in Luxembourg and foreign companies; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, and the transfer by sale, exchange or otherwise of real estate, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any industrial and commercial enterprises.

The corporation may borrow money in any form, issue bonds and other debt instruments, including without limitation convertible participating equity certificates (the «CPECs») which may or may not bear interest, and lend the proceeds of such borrowings to its subsidiaries and investee companies and may give security for any borrowings. Interest bearing CPECs shall be named «series 1» CPECs.

In general, the corporation may carry out any other transaction, as it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporation has an issued capital of four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000.-) divided into four thousand five hundred (4,500) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The board of directors or the single director, as the case may be, is authorised to create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its shares, which reserves or paid in surplus may be used by the board of directors to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares are in registered form only.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Authorised capital

The corporation shall have an authorised share capital of up to fifty million euro (EUR 50,000,000.-) divided into five hundred thousand (500,000) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The board of directors or the single director, as the case may be, is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issue of new shares with or without issue premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims or, upon approval of the annual general meeting of shareholder(s), by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholder(s) with respect to the above issue of new shares.

Such authorisation is valid for a period of five (5) years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholder(s) with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors or the single director, as the case may be.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether shareholders or not.

In the situation of the corporation only having one single shareholder, only one (1) director may administer the corporation, regardless whether being a natural person or a legal entity.

Unless otherwise specified herein, all powers given to the board of directors in these articles of incorporation shall also apply to the single director in case of appointment of only one director by the single shareholder.

If a director is a legal entity, it shall designate a permanent representative (the «Permanent Representative») residing in Luxembourg.

Members of the board of directors or the single director are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholder(s) which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholder(s).

The office of a director shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the corporation, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Insofar as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. If existing, the board of directors may elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time one (1) director so requests.

All meetings of the board of directors shall be held in Luxembourg.

The board of directors shall validly resolve on any matters if a majority of its members is present or represented.

In the event of an emergency, resolutions signed by all members of the board of directors or by the single director, as the case may be, will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication. Written resolutions will be delivered to and kept at the registered office of the corporation.

In addition and generally in cases of emergency decision-finding, any member of the board of directors who participates in the proceedings of a meeting of the board of directors by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of directors present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Art. 8. The single director or the board of directors, as the case may be, is/are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the board of directors or the single director, as the case may be.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. If a board of directors is existing, the corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two directors, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

If only one director exists, the corporation will be bound by the signature of such director. If the single director is a legal entity, the signature shall be considered if given in accordance with the corporate documents and authorisation in place for such legal entity.

The legal entity being director may authorise the Permanent Representative to sign for the corporation.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors or the single director, as the case may be, may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors or the single director, as the case may be, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors. The general meeting of shareholder or the single shareholder, as the case may be, will appoint the auditor(s) and fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which shall not exceed six (6) years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Wednesday of March of each year at 4 p.m. and for the first time in 2008.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

All other general meetings of shareholder(s) shall also be held in Luxembourg.

The general meeting may validly resolve by the vote of the majority of present or represented shares at the annual or an extraordinary general meeting unless Luxembourg law or these articles of incorporation stipulate different quorum and voting requirements.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the first of October of each year and shall terminate on the thirtieth of September of the following year, with the exception that the first accounting year shall begin on the date of incorporation of the corporation and shall end on September 30, 2007.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation.

Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The remainder amount after deduction of the legal reserve is at the disposal of the general meeting of shareholders or the single shareholder, as the case may be.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders or by decision of the single shareholder, as the case may be. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholder(s) which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the issued share capital upon incorporation as follows:

	Shares
PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS S.A., four thousand five hundred	4,500
Total:	4,500

All the shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of four hundred fifty thousand euro (EUR 450,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately six thousand eight hundred Euro (EUR 6,800.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the single shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

- 1) The registered office of the corporation is fixed at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
- 2) Have been appointed members of the board of directors of the corporation:
 - a) Camille Paulus, company director, born December 6, 1940 in Schiffange, Luxembourg, with professional residence at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
 - b) Patrick Lorenzato, company director, born July 13, 1967 in Saint-Dié, France, with professional residence at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
 - c) Erik Vanderkerken, company director, born on January 27th, 1964 in Esch -sur-Alzette, with professional residence at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;
 - d) Fabien Wannier, company director, born on July 18th, 1977 in Bern and having his professional residence at 11 Cours De Rive, 1204 Geneva, Switzerland;
- 3) Has been appointed statutory auditor:
ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., société anonyme, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 88.019; and
- 4) The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholder(s) of the year 2012, unless they previously resign or are revoked.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahr zweitausendundsechs, am sechsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen mit Amtswohnsitz in Niederanven.

Erschien folgende Person:

PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS S.A., eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht der Republik Panama am 22. November 2000, mit Sitz in 53, Street, Urbanizacion Obarrio Swiss Tower, 16. Etage, Panama, Republik Panama, registriert bei dem Öffentlichen Register von Panama unter der Nummer 391168, wirksam vertreten durch Marcus Peter, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg, im Wege einer am 6. Dezember 2006 erteilten Vollmacht.

Die von der erschienenen Partei ausgestellte Vollmacht, welche von der anwesenden Partei und dem Notar ne varietur paraphiert wurden, bleibt der Urkunde beigeheftet, um zusammen mit dieser registriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben beschrieben, hat den Notar gebeten, die Satzung einer Aktiengesellschaft, société anonyme, welche die Partei als Einzelaktionär gründen möchte, wie folgt zu beurkunden:

Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer der Gesellschaft

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt die Bezeichnung GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten beeinträchtigen, kann die Gesellschaft ihren Sitz nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend bis zum Ende dieser Ereignisse in einen anderen Staat verlegen.

Eine solche Sitzverlegung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft welche Luxemburgisch bleibt. Die Erklärung der Sitzverlegung soll Dritten durch jenes Organ der Gesellschaft bekannt gemacht werden welches angesichts der herrschenden Umstände am besten dazu in der Lage ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit gegründet.

Art. 4. Das Kerngeschäft der Gesellschaft umfasst Investitionen in Grundstücke und Immobilien in Deutschland. Investitionen können in Mietwohnungen, Gewerbeobjekte, Einzelhandelsobjekte, Grundeigentum oder Mischnutzungsobjekte entweder direkt oder indirekt durch Spezialvehikel erfolgen.

Weiterer Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Anteilen, in jeder bestehenden Form, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung, oder auf andere Art, sowie der Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Art, von Grundeigentum, Aktien, Schuldverschreibungen, Pfandbriefen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren jeglicher Art, und der Besitz, die Verwaltung, die Entwicklung sowie das Management seines Portfolios.

Die Gesellschaft kann an der Gründung und der Fortführung jeglicher Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen teilnehmen.

Die Gesellschaft kann in jeder Form Geld leihen, Schuldscheine und andere Schuldtitel ausgeben - eingeschlossen ohne es darauf zu begrenzen-Wandelschuldarleihen («CPECS») mit oder ohne Zins. Die Gesellschaft kann des weiteren die Erträge, welche sie aufgrund der Ausgabe dieser Schuldtitel erhält, nutzen, um diese den Tochtergesellschaften und Investmentvehikel der Gesellschaft zukommen zu lassen und die Gesellschaft kann Sicherheiten für jede Art der Geldleihe begeben. Zinsträchtige CPECs sollen «Serie 1» CPECs benannt werden.

Generell kann die Gesellschaft alle Maßnahmen ergreifen, welche sie für notwendig erachtet, um den Gesellschaftszweck zu erreichen und zu fördern.

Titel II. - Kapital, Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt vierhundertfünfzigtausend euro (EUR 450.000,-), eingeteilt in viertausendfünfhundert (4.500) Aktien mit einem Nennwert von einhundert euro (EUR 100,-) je Aktie.

Der Verwaltungsrat oder der Einzelvorstand, wie vorhanden, ist autorisiert, weitere Kapitalreserven zu bilden, wie er es von Zeit zu Zeit für notwendig erachtet (zusätzlich zu denen vom Gesetz verlangten) und er soll eingezahlte Überschüsse, welche die Gesellschaft als Aktienagio oder aus dem Verkauf von Aktien erhält, nutzen, um realisierte oder nicht realisierte Kapitalverluste aufzurechnen oder Dividenden oder andere Ausschüttungen zu zahlen.

Die Aktien können, auf Anfrage der Aktionäre, durch Aktienzertifikate repräsentiert werden, welche einzelne oder mehrere Aktien umfassen können.

Die Aktien sind Namensaktien.

Die Gesellschaft kann unter den vom Recht vorgeschriebenen Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Genehmigtes Kapital

Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Kapital von bis zu fünfzig Millionen euro (EUR 50.000.000,-), eingeteilt in fünfhunderttausend (500.000,-) Aktien mit einem Nennwert von einhundert euro (EUR 100,-) je Aktie.

Der Verwaltungsrat oder ein Einzelvorstand, falls gewählt, ist befugt und ernannt um:

- von Zeit zu Zeit das Gesellschaftskapital im Rahmen des genehmigten Kapitals insgesamt oder in Teilbeträgen durch die Ausgabe neuer Aktien ohne Agio zu erhöhen, wobei eine solche Erhöhung durch Bareinzahlung, Sacheinlage, Umwandlung von Ansprüchen der Aktionäre nach Zustimmung der Generalversammlung, durch Verwendung des Gewinns der Gesellschaft oder durch Kapitalreserven geleistet werden kann,

- den Ort und das Datum der Aktienemission oder der aufeinander folgenden Emissionen sowie deren Zeichnungs- und Zahlungsbedingungen für zusätzliche Aktien zu bestimmen; und

- Zeichnungsvorzugsrechte der Aktionäre hinsichtlich der neu emittierten Aktien abzuschaffen oder einzuschränken.

Diese Befugnis ist gültig für eine Dauer von fünf (5) Jahren beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung dieser Gründungsurkunde und kann durch Entscheidung der Generalversammlung der Aktionäre hinsichtlich der Aktien des genehmigten Kapitals erneuert werden, die bis zu dieser Zeit nicht durch den Verwaltungsrat oder einen Einzelvorstand emittiert wurden.

Als Folge einer rechtmäßigen und ordentlich notariell beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Absatz dieses Artikels entsprechend angepasst. Eine solche Anpassung bedarf der notariellen Beurkundung, welche durch den Verwaltungsrat oder einer jeden anderen Person, die dazu beauftragt ist, eingeleitet werden kann.

Titel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch den Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei (3) Mitgliedern, geleitet, welche Aktionär sein können.

Sollte die Gesellschaft nur einen Einzelaktionär haben, so kann lediglich ein (1) Einzelvorstand die Geschäft der Gesellschaft führen, unabhängig davon, ob er eine natürliche oder juristische Person ist.

Sofern in dieser Satzung nicht anders vorgesehen, sind alle Vollmachten und Kompetenzen, welche dem Verwaltungsrat zugewiesen werden, auch dem Einzelvorstand zugewiesen, sofern ein solcher gewählt wurde.

Sollte ein Vorstandsmitglied oder Einzelvorstand eine juristische Person sein, so ernennt dieser Vorstand einen permanenten Vertreter (der «Permanente Vertreter»), welcher in Luxemburg residiert.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Einzelvorstand werden durch die Generalversammlung der Aktionäre für eine Dauer von höchstens sechs (6) Jahren gewählt, wobei die Generalversammlung die Mitglieder jederzeit abberufen kann.

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, die Dauer ihres Mandats sowie ihre Entschädigung werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Das Amt eines Verwaltungsratsmitglieds gilt als unbesetzt wenn:

- er von seinem Posten unter schriftliche Benachrichtigung der Gesellschaft zurücktritt, oder
- seinen Posten aufgrund rechtlicher Vorschriften niederlegen muss weil es ihm durch diese Vorschriften verboten ist oder er als unqualifiziert gilt, diesen Posten weiterhin auszuüben;
- er zahlungsunfähig wird oder generell Absprachen oder einvernehmliche Regelungen mit seinen Gläubigern trifft, oder
- wenn er von seinem Posten durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre enthoben wird.

Sofern das Gesetz es erlaubt, soll jedes aktuelle oder ehemalige Mitglied des Verwaltungsrates aus dem Vermögen der Gesellschaft für jeglichen Verlust oder Haftung entschädigt werden, welche ihm aufgrund der Ausübung seines Mandats als Mitglied entstanden sind.

Art. 7. Sofern er existiert, kann der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen.

Auf Einberufung durch den Vorsitzenden trifft sich der Verwaltungsrat so oft wie es im Interesse der Gesellschaft notwendig ist. Der Verwaltungsrat muss zusammentreten, wenn ein (1) Vorstandsmitglied dies verlangt.

Alle Verwaltungsratssitzungen werden in Luxemburg abgehalten.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

In dringlichen Fällen können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Solche Beschlüsse haben dieselbe Wirksamkeit und Auswirkungen wie Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung, wenn alle Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Einzelvorstand sie unterzeichnet haben. Die Unterschriften der Mitglieder in einem Umlaufbeschluss können auf einem Dokument oder auf mehreren Kopien eines gleich lautenden Beschlusses erscheinen und können im Wege eines Briefes, Fax oder ähnlichen Kommunikationsmittels erbracht werden. Umlaufbeschlüsse sollen an den Sitz der Gesellschaft übersendet werden und dort aufbewahrt werden.

In einem solchen dringlichen Falle, können Mitglieder des Verwaltungsrates Sitzungen durch Verwendung von Fernkommunikationsmitteln abhalten. Nimmt ein Mitglied an einer solchen Sitzung durch ein Fernkommunikationsmittel (einschließlich eines Telefons) teil, so muss sichergestellt sein, dass alle anderen an der Sitzung teilnehmenden Mitglieder (die entweder anwesend sind oder sich ebenfalls eines Ferntelekommunikationsmittels bedienen) dieses Mitglied hören und selbst von diesem Mitglied gehört werden können. In einem solchen Fall gelten Mitglieder, die sich eines Fernkommunikationsmittels bedienen als an dieser Sitzung teilnehmende Mitglieder, die für die Zählung des Quorums maßgeblich sind und wirksam über alle auf einer solchen Sitzung besprochenen Angelegenheiten abstimmen können.

Art. 8. Der Einzelvorstand oder der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Generalversammlung zustehen, fallen in den Aufgabenbereich des Verwaltungsrates oder des Einzelvorstandes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, im Einklang mit den rechtlichen Vorschriften Zwischendividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird rechtlich in jeder Hinsicht durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern gebunden, es sei denn, dass eine gesonderte Entscheidung getroffen wurde, durch welche die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis nach Artikel 10 dieser Satzung durch Entscheidung des Verwaltungsrates an andere Personen delegiert wurde.

Sollte lediglich ein Einzelvorstand existieren, wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des Einzelvorstandes rechtlich wirksam gebunden. Ist der Einzelvorstand eine juristische Person, so soll deren Unterschrift im Einklang mit ihren Gesellschaftsdokumenten und existierenden Autorisation abgegeben werden. Diese juristische Person, welche Einzelvorstand ist, kann den Permanenten Vertreter autorisieren, im Namen der Gesellschaft zu zeichnen.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Führung des Tagesgeschäfts an einen oder mehrere seiner Mitglieder, die geschäftsführenden Mitglieder, delegieren.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die Verwaltung aller Angelegenheiten der Gesellschaft oder der Angelegenheiten eines bestimmten Sachgebietes einem oder mehrerer seiner Mitglieder zuweisen und für bestimmte Angelegenheiten Sondervollmachten an andere Personen erteilen, die weder Verwaltungsratsmitglieder noch Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Art. 11. Der Verwaltungsrat, durch seinen Vorsitzenden oder einen für diesen Zweck bevollmächtigtes Mitglied des Verwaltungsrates, oder der Einzelvorstand, falls vorhanden, vertritt die Gesellschaft in allen Rechtsstreitigkeiten im Namen der Gesellschaft.

Titel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer beaufsichtigt. Rechnungsprüfer werden durch die Generalversammlung der Aktionäre oder den Einzelaktionär, im gegebenen Falle, ernannt, welche(r) auch die Anzahl der Rechnungsprüfer, ihre Entschädigung und die Dauer ihrer Bestellung, welche sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf, bestimmt.

Titel V. - Generalversammlung

Art. 13. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Mittwoch im Monat März um 16 Uhr in Luxemburg an dem in der Einladung benannten Ort und zum ersten Mal im Jahre 2008 statt.

Sollte ein solcher Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, wird die Generalversammlung am nächstfolgenden Arbeitstag stattfinden.

Alle außerordentlichen Generalversammlungen finden ebenfalls in Luxemburg statt.

Die Generalversammlung kann wirksam Beschlüsse fassen, wenn die einfache Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionäre auf einer jährlichen oder außergewöhnlichen Generalversammlung zustimmt, es sei denn, das Gesetz oder diese Satzung sehen andere Mehrheits- und Quorumserfordernisse vor.

Titel VI. - Geschäftsjahr, Gewinnverwertung

Art. 14. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Oktober und endet am dreißigsten September eines jeden Jahres, mit der Ausnahme, dass das erste Geschäftsjahr, welches mit der Gründung der Gesellschaft beginnt, am 30. September 2007 endet.

Art. 15. Nach Abzug jeglicher Ausgaben der Gesellschaft und Amortisierungen, weist die Bilanz der Gesellschaft ihren Nettogewinn aus.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden als gesetzliche Rücklage abgeführt. Diese zwangsweise Abführung endet sobald die gesetzliche Rücklage einen Wert von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft erreicht hat. Sollte die gesetzliche Rücklage unter diesen Wert sinken, muss die zwangsweise Abführung wieder aufgenommen werden bis die gesetzliche Rücklage wieder vollständig aufgefüllt ist.

Über den verbleibenden Nettogewinn kann die Generalversammlung der Aktionäre oder der Einzelaktionär, wie vorhanden, frei verfügen.

Titel VII. - Auflösung und Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre oder des Einzelaktionärs aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse und die Entschädigung des bzw. der Liquidatoren.

Titel VIII. - Allgemeine Vorschriften

Art. 17. Alle Angelegenheiten, die nicht in dieser Satzung geregelt werden, unterliegen den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und den Änderungsgesetzen zu diesem Gesetz.

Zeichnung

Nachdem die oben erwähnte Satzung festgelegt wurde, erklärt die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt zu zeichnen:

	Aktien
PICTET PRIVATE EQUITY INVESTORS S.A., viertausendfünfhundert	4.500
Gesamt:	4.500

Alle Aktien wurden durch Barzahlung von einhundert euro (EUR 100,-) pro Aktie vollständig bezahlt, so dass nunmehr die Summe von vierhundertfünfzigtausend euro (EUR 450.000,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was auch dem Notar gegenüber nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915, wie abgeändert, beachtet und erläutert wurden.

Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen und sonstigen Aufwendungen, welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung tragen muss belaufen sich auf ungefähr sechstausendachthundert Euro (EUR 6.800,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Die oben benannte Partei, welche das gesamte gezeichnete Kapital der Gesellschaft repräsentiert und sich ordnungsgemäß zusammengefunden hat, beschließt, sofort im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft eine außerordentliche Generalversammlung abzuhalten.

Nach der Feststellung, dass sich die Generalversammlung ordnungsgemäß zusammengefunden hat, beschließt der Einzelaktionär folgendes:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg;
- 2) Als Mitglieder des Verwaltungsrates werden für eine unbestimmte Dauer folgende Personen ernannt:
 - a) Camille Paulus, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 6. Dezember 1940 in Schifflange, Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg;
 - b) Patrick Lorenzato, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 13. Juli 1967 in Saint-Dié, Frankreich, mit beruflicher Anschrift in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg;
 - c) Erik Vanderkerken, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 27. Januar 1964 in Esch-sur-Alzette, mit beruflicher Anschrift in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxemburg;
 - d) Fabien Wannier, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 18. Juli 1977 in Bern, mit beruflicher Anschrift in 11 Cours De Rive, 1204 Geneva, Schweiz;
- 3) Als unabhängiger Wirtschaftsprüfer wird ernannt:

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A., société anonyme, mit Sitz in 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registriert beim luxemburgischen Handelsregister, Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer B 88.019; und

4) Die Dauer der Ernennung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers endet nach der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2012, es sei denn, sie treten vorher zurück oder werden abgewählt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt, dass die vorstehende Urkunde auf Verlangen der Partei in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde. Die Parteien legen fest, dass im Falle von Widersprüchen zwischen beiden Versionen, die englische Version Vorrang hat.

Worüber diese notarielle Urkunde am Datum wie eingangs erwähnt und in Senningerberg erstellt wurde.

Nachdem diese Urkunde den erschienenen Personen, welche Personen dem Notar durch Vorname, Name, Stand und Wohnort bekannt sind, vorgelesen wurde, haben diese Personen zusammen mit dem Notar die Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Peter, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 67, case 6. — Reçu 4.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 15. Dezember 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007007176/202/383.

(060140037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Aura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 16.068.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 8 décembre 2006*

Monsieur Valli Carlo Edoardo, Madame Valli Emanuela Maria Grazia et Madame Valli Raffaella sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Boracchi Ferruccio est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

AURA S.A.

C. E. Valli / E. M. G. Valli

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007007026/545/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04454. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Electrical Distribution Board Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 100.626.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007004029/677/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01512. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Rhodes Enterprise, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 56.142.

Nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction de Commissaire aux Comptes de la société RHODES ENTERPRISE, RCS Luxembourg B 56.142.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

EUROCOMPTE S.A.

M. Recking

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007004313/1051/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01393. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Noreva Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.858.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007004757/5699/11.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04783. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Interparfums Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 45.802.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

Expert-Comptable Reviseur d'Entreprise

Signature

Référence de publication: 2007005070/601/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03786. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Sítios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.517.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 décembre 2006*

Monsieur Reggiori Robert, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Arno' Vincenzo, démissionnaire. Son mandat viendra é échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

SITIOS S.A.

A. De Bernardi / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007007023/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04450. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Decoma Hungary Group Financing and Management Limited Liability Company, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 112.667.

—
EXTRAIT

DECOMA HUNGARY GROUP FINANCING AND MANAGEMENT LIMITED LIABILITY COMPANY a pris acte de la démission de Madame Fatima Boudabza en tant que représentant permanent de la Succursale avec effet au 30 avril 2006.

DECOMA HUNGARY GROUP FINANCING AND MANAGEMENT LIMITED LIABILITY COMPANY a décidé de nommer en remplacement Monsieur Pierre Martel, demeurant professionnellement au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, en tant que nouveau représentant permanent de la Succursale avec effet au 30 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DECOMA HUNGARY GROUP FINANCING AND MANAGEMENT LIMITED LIABILITY COMPANY, LUXEMBOURG BRANCH

Signature

Référence de publication: 2007004378/267/11.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01368. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

—
LA Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.545.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirtieth of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY, a public institution organised under the laws of the Emirate of Abu Dhabi, United Arab Emirates, whose address is 125 Corniche Road, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, U.A.E.

Referred to hereafter as the «Sole Shareholder»,

Represented by Flora Gibert, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

By-Laws

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Name.

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the «1915 Law»)) and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the name of «LA Holdings (Luxembourg) S.A».

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or in case of plurality of Shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the «Board of Directors») is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

3.2 The Company may borrow and raise funds for the purpose listed above, including, but not limited to, the issue of bonds, notes and other debt instruments or debt securities.

3.3 The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

4. **Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

5. Capital.

5.1 The subscribed capital is set at USD 40,000.- (forty thousand Dollar) divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a par value of USD 2.- (two Dollar) each, paid up by 25%.

5.2 Within the limits of the authorised share capital, the share capital may be increased by an additional amount of USD 20,000,000.- (twenty million Dollar) at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new shares, it being understood that:

5.2.1 The authorization will expire five years after the date of incorporation of the Company, but at the end of such period a new period of authorization may be approved by resolution of the General Meeting of Shareholders;

5.2.2 the Board of Directors is authorised to issue the new shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion;

5.2.3 the Board of Directors may waive the preferential right of the existing Shareholders in the Company to subscribe for the new shares created pursuant to this article 5.2.

5.2.4 The Board of Directors is authorised to do all things necessary to amend this article 5 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to article 5.2; the Board of Directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law. Furthermore the Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.2.5 This increase of the share capital decided by the Board of Directors within the limitations of the authorised share capital may be subscribed for, and shares may be issued with, or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash or by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors.

5.3 Subject to the powers granted to the Board of Directors pursuant to the authorised share capital clause contained in paragraph 5.2 of this Article 5, shares not yet issued shall be issued at such price, upon such conditions and at such times as the general meeting of Shareholders shall determine, provided that the shares shall not be issued at a price below nominal value. If the consideration payable to the Company for newly issued shares exceeds the nominal value of those shares, the excess is to be treated as share premium in respect of the shares in the books of the Company.

6. **Form of the shares.** The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

7. **Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of capital.

8.1 The subscribed and authorized capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Directors, Board of directors, Statutory auditors

9. Board of directors.

9.1 The Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be Shareholders. The Board of Directors shall be composed of two classes of directors (A and B): the «Class A Directors» and the «Class B Directors» (hereafter referred as the «Directors»).

9.2 A legal entity may be a member of the Board of Directors of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the 1915 Law.

9.3 The Directors are appointed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function

until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

9.4 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the board of directors.

10.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if at least one A Director and one B Director is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast (including the vote of a Class B Director). In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating Director shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way. Each participating Director able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

11.2 Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

12. Delegation of powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

12.4 Any delegation made by the Directors shall be made only with the approval of both the Company's Board of Directors and the Managing Director of the Company's ultimate parent (if any) from time to time.

13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the joint signatures of (a) at least one Class A Director, and (b) at least two Class B Directors, or (c) subject to Article 12.1 any two persons to whom such signatory power shall be delegated by the joint signature of two Directors (including at least one Class B Director), but only within the limits of such power.

13.2 In case the Company should only have a sole director, then immediately after such director becomes the Company's sole director, a general meeting of Shareholders shall be convened (without any need for action on the part of the sole director) on the shortest available notice for the purpose of electing additional directors. Towards third parties and during the period before additional directors are elected, the Company shall be bound by the sole signature of such sole director.

14. Statutory auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

15. Powers of the sole shareholder / general meeting of shareholders.

15.1 The Company may have a sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.

15.2 If there is only one Shareholder, the sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

15.3 In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.4 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the Law. In case that all the Shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.5 The Shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, are only taken into account the forms received by the company prior the general meeting of Shareholders, within the time limit of three (3) days.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a Shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.7 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

15.8 Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.9 When the company has a sole Shareholder, his decisions are written resolutions.

15.10 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

15.11 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16. Place and date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the second Tuesday of June, at 2.00 P.M., and for the first time in 2008.

17. Other general meetings. Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

18. Votes. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

Chapter V.- Business year, Distribution of profits

19. Business year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the 31 December 2007.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VII.- Applicable law

22. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the 5,000 shares as follows:

ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY	5,000 Shares
Total:	USD 10,000.-

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of USD 10,000.- is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

The notary further acknowledges that the amount of USD 10,000.- (ten thousand Dollars) has been calculated on the basis of the following conversion rate: EUR 1.-= USD 1,27726.- as of 9 November 2006.

Statement.

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs.

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand euros

First extraordinary general meeting of sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to Article 15.1 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company 's address is fixed at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. The following have been elected for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of the Sole Shareholder to be held in 2012:
 - as Class A Directors:
 - a) Frank W.J.J. Welman, Company Director, born on 21 September 1963, in Heerlen, the Netherlands, with professional address at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
 - b) Marco Dijkerman, Finance Director, born on 5 November 1962, in Schiedam, the Netherlands, with professional address at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
 - c) Patrick van Denzen, Client Relationship Manager, born on 28 February 1971, in Geleen, the Netherlands, with professional address at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
 - as Class B Directors:
 - d) Steven Edgley, Investment Professional, born on 1 October 1968 in Lymington, United Kingdom, residing at PO Box 59610, Abu Dhabi, UAE.
 - e) Mohamed Al-Khouri, Investment Professional, born on 3 May 1963 in Abu Dhabi City, UAE, residing at c/o PO Box 3600, UAE.

3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: PriceWaterhouseCoopers Luxembourg, having its registered office at 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY, une institution publique régie par les lois de l' Emirat d'Abu Dhabi, Emirats arabes Unis, ayant son adresse à 125 Crniche Road, P.O Box 3600, Abu Dhabi, U.A.E

Désignée ci-après comme l'«Actionnaire Unique»;

Ici représentée par Flora Gibert, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination LA HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'Actionnaire unique ou en cas de pluralité d'Actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses Actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société luxembourgeoise et étrangère; l'acquisition de toute sorte de titres et de droits à travers la participation, l'apport, la souscription, l'acquisition ferme ou sur option, négociation ou toute autre voie et l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et développement; à accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation toute sorte d'assistance, prêt, avance ou garantie, de prêter des fonds y compris les produits de toute opération d'emprunt et/ou émissions de titres de créances à ses filiales ou à toute autre société. La Société peut également donner des garanties en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales ou de toute autre société. De plus, la Société peut gager, céder, hypothéquer ou créer, de toute autre f

pour autant avoir droit aux avantages de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

3.2 La Société pourra conclure des emprunts et réunir des fonds pour réaliser l'objet précité, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières en relation directe ou indirecte avec son objet social, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci dans tous les domaines décrits ci-dessus.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital

5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quarante mille Dollar (USD 40.000,-), divisé en vingt mille (20.000) actions nominatives d'une valeur nominale de deux Dollar (USD 2,-) chacune, libéré à raison de 25 %.

5.2 Dans les limites du capital social autorisé, le capital social peut être augmenté d'un montant additionnel de vingt millions Dollar (USD 20.000.000,-) à l'initiative du Conseil d'Administration, avec ou sans prime d'émission, dans le respect des termes et conditions définis ci-dessous par la création et l'émission de nouvelles actions, étant entendu que:

5.2.1 cette autorisation expirera cinq ans après la date de constitution de la Société, mais à la fin d'une telle période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires;

5.2.2 le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions à sa discrétion, en une ou plusieurs fois et à tout moment;

5.2.3 le Conseil d'Administration peut renoncer au droit préférentiel des Actionnaires existants de la Société de souscrire aux nouvelles actions créées conformément à l'Article 5.2.

5.2.4 Le Conseil d'Administration est également autorisé à procéder aux modifications à l'Article 5 pour constater le changement de capital social suivant une augmentation conformément à l'article 5.2; le Conseil d'Administration a le pouvoir d'exécuter ou d'autoriser tout acte requis par la loi nécessaire à l'exécution et à la publication d'une telle modification en conformité avec la loi. En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur ou préposé de la Société

dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions et de recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.2.5 Cette augmentation de capital décidée par le Conseil d'Administration dans les limites du capital social autorisé peut être souscrite, et les actions peuvent être émises, avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature, en numéraire à déterminer par le Conseil d'Administration.

5.3 Sous réserve des pouvoirs accordés au Conseil d'Administration conformément à la clause de capital social autorisé au paragraphe 5.2 de cet Article 5, les actions qui ne sont pas encore émises seront émises au prix, suivant les conditions et au moment qui seront décidés par l'assemblée générale des Actionnaires, étant entendu que les actions ne seront pas émises à un prix inférieur à la valeur nominale. Si la contrepartie payable à la Société pour les actions nouvellement excède la valeur nominale de ces parts sociales, l'excédent doit être traité comme une prime d'émission concernant les actions dans les livres de la Société

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaires.

9. Conseil d'administration.

9.1 La Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, Actionnaires ou non. Le Conseil d'Administration sera composé de deux catégories d'administrateur (A et B): les «Administrateurs de Catégorie A» et les «Administrateurs de Catégorie B» (ci-après dénommés les «Administrateurs»)

9.2 Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des Actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B est présent ou représenté. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés (incluant le vote des Administrateurs de Catégorie B). En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque Administrateur participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Chaque Administrateur participant qui est en mesure d'entendre et d'être entendu par les autres Administrateurs participants qui utilisent ou non ces moyens techniques sera réputé présent et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration et par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

12.4 Toute délégation effectuée par les Administrateurs doit être faite seulement avec l'approbation du Conseil d'Administration de la Société et de l'Administrateur délégué de la dernière société mère de la Société (s'il y en a) de temps en temps.

13. Représentation de la société.

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, par la signature conjointe de (a) au moins un Administrateur de Catégorie A et (b) au moins deux Administrateurs de Catégorie B ou (c) conformément à l'Article 12.1, par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par la signature conjointe de deux Administrateurs (y compris au moins un Administrateur de Catégorie B), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Au cas où la Société aura un seul administrateur, immédiatement après que tel administrateur devient administrateur unique, une assemblée générale des Actionnaires sera convoquée (sans aucune action nécessaire de la part de l'administrateur unique) dans le plus bref délai pour l'élection des administrateurs supplémentaires. Envers les tiers et pendant le période qui précède l'élection des administrateurs supplémentaires, la Société sera engagée par la signature unique de cet administrateur unique.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

14.3 Ils sont rééligibles.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un Actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

15.2 S'il y a seulement un Actionnaire, l'Actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque Actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.5 Les Actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou l'abstention. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

15.6 Un Actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un Actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.7 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des Actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions

de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.8 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.9 Lorsque la société a un Actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

15.10 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

15.11 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second mardi du mois de juin à 14h00 heures, et pour la première fois en 2008.

17. D'autres assemblées générales des actionnaires. Tout Administrateur ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

18. Votes. Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou télécopie.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2007.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, liquidation

21. Dissolution, liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII.- Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants prémentionnés déclarent souscrire les cinq mille (5.000) actions comme suit:

ABU DHABI INVESTMENT AUTHORITY	5.000 actions
Total:	USD 10.000,-

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de dix mille Dollar (10.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le notaire reconnaît également que la somme de dix mille Dollar (10.000,- USD) a été calculée sur la base du taux de conversion suivant: EUR 1,-=1.27726 USD au 9 novembre 2006.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'Article 15.1 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de l'Actionnaire Unique de l'année 2012:

- Comme Administrateurs de Catégorie A:

a) Frank W.J.J. Welman, Administrateur de Sociétés, né le 21 septembre 1963, à Heerlen, Pays Bas, ayant son adresse professionnel au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

b) Marco Dijkerman, Directeur Financier, né le 5 novembre 1962, à Schiedam, Pays Bas, ayant son adresse professionnel au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

c) Patrick van Denzen, Gérant de Clientèle, né le 28 février 1971, à Geleen, Pays Bas, ayant son adresse professionnel au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Comme Administrateurs de Catégorie B:

d) Steven Edgley, Investisseur Professionnel, né le 1^{er} octobre 1968 à Lymington, Royaume-Uni, demeurant au PO Box 59610, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

e) Mohamed Al-Khoury, Investisseur Professionnel, né le 3 Mai 1963 à Abu Dhabi, UAE, demeurant au c/o PO Box 3600, Emirats Arabes Unis.

3. A été nommé commissaire aux comptes pour la même période:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg, ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, vol. 156S, fol. 41, case 2. — Reçu 303,03 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007006972/211/379.

(060139201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Ilusi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 122.600.

STATUTS

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

1.- Monsieur Ilario Mosconi, commerçant, né le 20 juillet 1957 à Ponte di Legno (I), demeurant à L-2160 Luxembourg, 13, rue Munster.

2.- Madame Simonetta Panichi, épouse de Monsieur Ilario Mosconi, commerçante, née le 17 novembre 1959 à Cantiano (I), demeurant à L-2160 Luxembourg, 13, rue Munster.

3.- Monsieur Luca Tomasicchio, cuisinier, né le 22 janvier 1976 à Milano (I), demeurant à L-1473 Esch-sur-Alzette, 18, rue J. Baptiste Esch.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de: ILUSI, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, l'associé désireux de sortir de la société pourra en demander la dissolution et la liquidation.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant, d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et la vente au comptoir ainsi que tout ce qui se rattache à la branche.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
1.- Par Monsieur Mario Mosconi, le comparant sub 1)	33
2.- Par Madame Simonetta Panichi, le comparant sub 2)	34
3.- Par Monsieur Luca Tomasicchio, le comparant sub 3)	<u>33</u>
Total: cent parts sociales:	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'Art. dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10. a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent

vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille six.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.
Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée:
Madame Simonetta Panichi, épouse de Monsieur Mario Mosconi, commerçante, née le 17 novembre 1959 à Cantiano (I),
demeurant à L-2160 Luxembourg, 13, rue Munster.

La société est valablement engagée par la seule signature de la gérante technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Mosconi, S. Panichi, L. Tomasicchio, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 19 décembre 2006, vol. 922, fol. 99, case 2. — Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2006.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007007172/272/145.

(060140104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Intier Group Financing (Hungary) Limited Liability Company, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 112.886.

EXTRAIT

INTIER GROUP FINANCING (HUNGARY) LIMITED LIABILITY COMPANY a pris acte de la démission de Madame Fatima Boudabza en tant que représentant permanent de la Succursale avec effet au 30 avril 2006.

INTIER GROUP FINANCING (HUNGARY) LIMITED LIABILITY COMPANY a décidé de nommer en remplacement Monsieur Pierre Martel, demeurant professionnellement au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249, Luxembourg, en tant que nouveau représentant permanent de la Succursale avec effet au 30 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR INTIER GROUP FINANCING (HUNGARY) LIMITED LIABILITY COMPANY, LUXEMBOURG BRANCH

Signature

Référence de publication: 2007004399/267/11.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01371. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Noreva Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 79.858.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007004758/5699/11.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04780. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

J.P. Morgan Partners Global Investors (Selldown) Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 105.131.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Référence de publication: 2007005001/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00765. - Reçu 28 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

E-Commerce Participations Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.179.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2006

1. La liquidation de la société E-COMMERCE PARTICIPATIONS HOLDING S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2007005016/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02473. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Betic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8353 Garnich, 14, Rixegoard.

R.C.S. Luxembourg B 79.447.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007005002/643/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03284. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Fire Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.958.

—
L'an deux mille six, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIRE CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 113.958, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 872 du 3 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.- Libération intégrale du capital social.
 - 2.- Augmentation du capital social à concurrence de 587.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 618.000,- EUR, par la création et l'émission de 58.700 actions nouvelles de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
 - 3.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.
 - 4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les actionnaires ont entretemps versé en numéraire les soixante-quinze pour cent (75%) non libérés du capital lors de la constitution de la société sur un compte bancaire au nom de la société FIRE CORPORATION S.A., prédésignée, de sorte que la somme de vingt-trois mille deux cent cinquante euro (23.250,- EUR) est à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Suite à cette libération supplémentaire le capital social de trente et un mille euro (31.000,- EUR) est entièrement libéré.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent quatre-vingt-sept mille euro (587.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euro (31.000,- EUR) à six cent dix-huit mille euro (618.000,- EUR), par la création et l'émission de cinquante-huit mille sept cents euro (58.700) actions nouvelles de dix euro (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Les cinquante-huit mille sept cents euro (58.700) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la société BPU TRUST COMPANY LIMITED as trustee of SB TRUST LIMITED, ayant son siège social à St. Hélier JE1 3VQ, Esplanade 44, Jersey (Iles Anglo-Normandes).

Le montant de cinq cent quatre-vingt-sept mille euro (587.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme FIRE CORPORATION S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa premier).** Le capital souscrit est fixé à six cent dix-huit mille euro (618.000,- EUR), représenté par soixante et un mille huit cents (61.800) actions de dix euro (10,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille sept cents euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2006, vol. 539, fol. 72, case 12. — Reçu 5.870 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007007283/231/76.

(060139863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Futurex, Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 28, rue Louis XIV.
R.C.S. Luxembourg B 122.591.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. La société DICORP SPRL, avec siège social à 9, rue Renier, 4800 Verviers - Belgique, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0882.999.116 représentée par son Administrateur-délégué, Monsieur Dejan Ilic avec adresse professionnelle, 9, rue Renier B-4800 Verviers - Belgique,

Ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, rue Grande Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé, dressée à Verviers, le 20 novembre 2006.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire soussigné, restera ci-annexée pour être enregistrée avec les présentes.

2. Monsieur Erich Müller, né à Amblève (Belgique), le 17 octobre 1950, demeurant à B-4631 Evegnée-Tignée (Belgique),

Ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, rue Grande Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé, dressée à Evegnée-Tignée, le 10 novembre 2006.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire soussigné, restera ci-annexée pour être enregistrée avec les présentes.

3. Monsieur Udo Leuca, 21, bd Marcel Cahen, L1311 Luxembourg, né 13 décembre 1966 à Timisoara, employé bancaire,

Ici représenté par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, rue Grande Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé, dressée à Luxembourg, le 11 novembre 2006,

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire soussigné, restera ci-annexée pour être enregistrée avec les présentes.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de FUTUREX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet la conception de solutions et de logiciels informatiques (multimedia, e-commerce, etc.)

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1000) actions sans valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur délégué dans le cadre de ses pouvoirs ou par la signature, d'un administrateur conjointement avec celle de l'administrateur délégué.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée Générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2007.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- la société DICORP SPRL, prédésignée, sept cents quatre-vingt-quinze actions	795
2.- Monsieur Udo Leuca, prénommé, dix actions	10
2. Mr. Erich Müller, prédésigné, cent nonante cinq actions	195
Total: cent actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Dejan Ilic, avec adresse professionnelle 9, rue Renier B- 4800 Verviers - Belgique né le 28 juillet 1976 à Luxembourg, informaticien.
 - b) Monsieur Udo Leuca, 21, bd Marcel Cahen, L1311 Luxembourg, né 13 décembre 1966 à Timisoara, employé bancaire.

c) la société SMIG SPRL, dont le siège est sis, rue Frumny, 66 à 4631 Evegnée Tignée Belgique, inscrite à la BANQUE CARREFOUR des Entreprises sous le numéro 0456.965.119, représentée par son gérant et représentant permanent, Monsieur Erich Müller, prédésigné, lequel est ici représenté comme il est dit par Monsieur Benoît De Bien.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société DUNE, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 110.593.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2012.

5) Le siège social est fixé à 28, rue Louis XIV à L-1945 Luxembourg.

6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

S'ensuit la

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme FUTUREX S.A.

a) Monsieur Dejan Ilic, avec adresse professionnelle 9, rue Renier B-4800 Verviers - Belgique né le 28 juillet 1976 à Luxembourg, informaticien.

b) Monsieur Udo Leuca, 21, bd Marcel Cahen, L1311 Luxembourg, né 13 décembre 1966 à Timisoara, employé bancaire.

c) la société SMIG SPRL, dont le siège est sis, rue Frumny, 66 à 4631 Evegnée Tignée Belgique, inscrite à la BANQUE CARREFOUR des Entreprises sous le numéro 0456.965.119, représentée par son gérant et représentant permanent, Monsieur Eric Muller, prédésigné.

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné administrateur-délégué, Monsieur Dejan Ilic, préqualifié, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société dans toute opération commerciale par sa seule signature respectivement d'engager la société par l'apposition de sa signature sur tout acte signé par un autre administrateur.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 décembre 2006, vol. 321, fol. 30, case 5. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 décembre 2006.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007007180/2724/193.

(060140044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

BLParticipations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 40.488.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2006

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 12 septembre 2006 que:

- Le mandat de Monsieur Pierre Schill, domicilié professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme commissaire de la société, a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer en 2011.

- Les mandats de:

- Mademoiselle Aude Lemogne, domiciliée au 21, Whitechapel Road, GB-EC1 1DU Londres (Grande-Bretagne)

- Madame Yvette Reding, domiciliée au 38, rue Belle-Vue, L-7350 Lorentzweiler

- Monsieur Bob Lemogne, domicilié au 38, rue Belle-Vue, L-7350 Lorentzweiler

comme administrateurs de la société ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale devant statuer en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2007007318/507/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03868. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Intersip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.820.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 11 décembre 2006*

Monsieur Daneu Alessandro, ingénieur, né le 13 octobre 1954 à Sesto San Giovanni (Italie), domicilié au 18, via Desiderio da Settignano, I-20100 Milan, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Kara Mohammed, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Monsieur Reggiori Robert, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Arno' Vincenzo, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

INTERSIP S.A.

R. Donati / A. de Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007007022/545/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04453. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Gierre Participations Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.841.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIERRE PARTICIPATIONS MOBILIERES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007005325/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03998. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Tiffin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 101.053.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique du 14 novembre 2006

L'associé unique de TIFFIN, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Michel van Krimpen, en tant que Gérant A, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Caryn Lombardi, en tant que Gérant B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Jean-Baptiste Bre kelmans, né le 19 juillet 1960 à Breda, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, gérant A de la société avec effet immédiat;
- de nommer Tracy Bress, née le 14 octobre 1971 à New York, Etats-Unis, avec adresse professionnelle 70 Pine street, 4th floor, 10270 Etats-Unis, gérant B de la société et ce avec effet immédiat;

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Référence de publication: 2007005368/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, réf. LSO-BW06073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Edifac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.257.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 11 décembre 2006

Aux termes d'une délibération en date du 11 décembre 2006, le Conseil d'Administration a coopté Madame Sandrine Antonelli, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Brigitte Berchem, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n^o A-N^o 152 du 31 août 2006, l'assemblée générale désigne comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Brigitte Berchem:

Madame Sandrine Antonelli, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Madame Sandrine Antonelli exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

Pour extrait sincère et conforme

EDIFAC S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007005358/1022/31.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03474. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Noreva Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.858.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007004759/5699/11.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04785. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060138218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Gesteuro, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.248.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007004761/1267/11.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04460. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Gesteuro, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.248.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007004764/1267/11.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04462. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Socofigest Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.043.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007004773/1267/11.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04466. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Euro-Deal, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3781 Tétange, 39, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 41.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007004783/4244/11.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03942. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060137831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2006.
